



Le contrat type et ses dispositions

Comme vous le savez, le contrat type applicable aux services occasionnels collectifs de transports intérieurs publics routiers de personnes a été adopté à l'unanimité par le Conseil National des Transports , le 6 mai dernier.

Il est actuellement entre les mains des ministres concernés en vue d'une adoption définitive par décret.

Nous vous rappelons que le contrat type voyageur sera applicable dès sa publication par décret.

Toutefois il a une valeur supplétive, autrement dit il n'a vocation à s'appliquer que dès lors que les parties n'ont prévu aucun écrit.

Le projet de contrat type est disponible sur notre site Internet à la rubrique « dossiers pratiques » - sous rubrique « publications »